



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 65930

## Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la dégradation de la situation actuelle des masseurs-kinésithérapeutes, tant au niveau de leurs retraites qu'au niveau de leurs rémunérations. L'intersyndicale des masseurs-kinésithérapeutes des Bouches-du-Rhône s'inquiète, notamment, de la menace qui pèse sur la réforme européenne de leurs études, sur l'évolution de leurs retraites et sur le report incessant de la mise en place de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. Par ailleurs, le tarif des actes n'est pas réévalué et ils sont victimes d'une inégalité flagrante au niveau des cotisations URSSAF. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de remédier à une situation qui devient préoccupante pour l'ensemble de cette profession.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65930

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 2005, page 5276